

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(7\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 14 mai 1864](#)

Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 14 mai 1864

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (7)

Collation 2 p. (188r, 189v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 14 mai 1864, Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 25/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43105>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famelistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [14 mai 1864](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire. Godin explique à Oudin-Leclère qu'il a été demander à la femme de Telliez les raisons de l'absence depuis deux mois de son mari, voyageur de commerce de la maison Godin-Lemaire, et que celle-ci lui a répondu qu'il faisait construire une maison et qu'il voulait quitter Guise. Godin a préféré se passer des services de Telliez. Il envoie à Oudin-Leclère deux lettres de Telliez avec une sommation et une citation, qu'il soumet à l'appréciation de son avoué.

Mots-clés

[Conflit](#), [Consultation juridique](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Telliez \[madame\]](#)
- [Telliez \[monsieur\]](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Guin le 16 mai 1866

Monsieur Oudin Leterre

Le premier mars j'appalais votre attention sur la question fort équivoque que prenait mon voyageur Tiffiez, comme il importait d'éclaircir cette situation le 6 au soir du même mois je me rendais chez lui pour demander à sa femme des explications sur l'incroyable absence de son mari dans un moment où depuis près de deux mois il n'aurait pas dû quitter l'usine et quand depuis près d'un mois il était chez ce voyageur de me répondre qu'il faisait construire une maison parce qu'il voulait quitter Guin je lui dis que cela pourrait faire des affaires mais que cela ne faisait pas la même et que si son mari ne devait pas me donner des explications satisfaisantes avec aucun retard j'étais disposé à en plus compter sur lui. Je n'en entendis plus parler d'ailleurs. mais le 20 mars je reussis une lettre de lui sur le ton d'un supérieur qui écrit à son inférieur je crus en pas devoir répondre à cet homme qui méritait très au sujet et que sa lettre après la demande que j'avais faite près

de sa femme me montrant a que pris
a desuvert

je ai attendue et je ai preserue ma prude
de soupçonner que de faire des sollicitations
a un homme aussi manifestement
hostile a mes interets

je vous envoie aujourd'hui ce que
le comite des conseils de ma femme
a sans doute une dessein lui conseilher
car il est avec sa femme un des intimes

ainsi sous ce pli deux lettres Telling
une sommation et une citation

suivraient vos instructions pour cette affaire

et me vous en rappura pas ce que
ce detrangé dans la conduite de Telling
je ne lui ai jamais tenu que de la

bienveillance je ne lui ai meme jamais
laisse entendre que je doutais de sa
personne je ai seulement dit a sa

femme que si venait des nouvelles sur
son compte sur lesquelles il devrait bien

venir me donner des explications ou
telling que j'ai enrichi et auquel je pressais
encore la main a la rentrée de ses derniers
voyages ne devrais terminer avec

moi que par lettres que vous approuverez
vostres agrer Monsieur mes tres
cordiales amitiés

Godefr